



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2006-2007)
LE 12 DÉCEMBRE 2006**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Claudette Labre-Do, présidente du comité exécutif. Elle souligne la présence de M. Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents au niveau primaire.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2006 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME CLAUDETTE LABRE-DO ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Lise Beauchamp-Brisson (19), Marie-Louise Kerneis (07),
Diane Soucy (04), Françoise Théoret (05)

MM. Yvon Derome (21) (arrivée à 19 h 15), Marcel Gélinas (03)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

M. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire

M. Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Carole Blouin, directrice générale adjointe

M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint

M^e Nathalie Marceau, secrétaire générale

ET :

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles

Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.-02764-12-06

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS



No de résolution
ou annotation

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2006

06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 14 novembre 2006

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes : validation

10.01-a Rapport synthèse

10.01-b Liste des chèques émis

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.01 Contrat de licence relatif aux structures de soutènement / Hydro-Québec

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Politique d'acquisition de biens et services

En suivi.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

C.E.-02765-12-06

06.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2006

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au



No de résolution
ou annotation

moins six heures avant le début de la
séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneïs,
présidente du conseil des commissaires,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du
procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2006.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du
14 novembre 2006 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02766-12-06

**06.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE
DU 14 NOVEMBRE 2006**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction
publique qui stipule que les articles 154 à
166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à
177.2 s'appliquent au comité exécutif,
compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction
publique qui stipule que « Le conseil des
commissaires peut, par résolution,
dispenser le secrétaire général de lire le
procès-verbal pourvu qu'une copie en ait
été remise à chaque membre présent au
moins six heures avant le début de la
séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas,
commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du
procès-verbal de la séance ajournée du 14 novembre 2006.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du
14 novembre 2006 soit approuvé avec les modifications
proposées aux résolutions C.E.-02762-11-06 et C.E.-02763-
11-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES
INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES



No de résolution
ou annotation

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
10.01 LISTE DES COMPTES : VALIDATION
10.01-a RAPPORT SYNTHÈSE
10.01-b LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, avise que la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 8 novembre 2006 et se terminant le 5 décembre 2006 n'a pas donné lieu à des questions.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-02767-12-06

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

12.01 CONTRAT DE LICENCE RELATIF AUX STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT / HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT un ajout des montants « de l'ordre d'environ 10 000 \$ par année »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries signe avec la firme **Hydro Québec Distribution** un contrat de location relatif aux structures de soutènement d'une durée de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} janvier 2006 et se terminant le 31 décembre 2010.

Que la présidence et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Yvon Derome, commissaire, occupe son siège à 19 h 15.

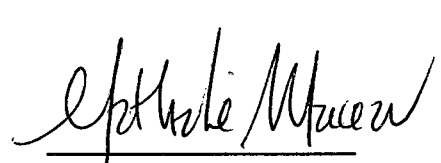
13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 15, la présente séance ordinaire est levée.


Présidence de la séance


Secrétaire générale

A.14.02
D:\Textes\2006-2007\CEX\Procès-verbaux\12 décembre 2006 - A.14.02.doc